

moitié du nombre de gens que nous admettions en 1913. Voilà les faits et les chiffres.

Monsieur le président, cette question dépasse en importance l'existence des partis politiques, car elle intéresse la vie même du Dominion. Il nous faut des colons. Le Canada possède les ressources voulues pour faire vivre un surcroît de population de 15 à 17 millions. Nous avons 10 millions d'acres de terre vierge dans un rayon de 20 milles de la voie ferrée. La région de la rivière de la Paix et d'autres aussi restent en friche, tandis que le Gouvernement exprime des espoirs sur les éventualités futures. Le temps des actes est arrivé, dis-je.

Nous ne réussirons pas par de petites mesures, par des mesures mesquines, mais il faut employer la manière large. Cela implique de vastes déboursés, et plus encore, une politique de colonisation grande et étendue. Je conseille au premier ministre de convoquer le comité de l'agriculture ou un comité spécial de la Chambre,—ce dernier aurait ma préférence,—pour entendre les dépositions des présidents de nos grands chemins de fer, du ministre intéressé, de son sous-ministre et des hauts fonctionnaires du département, et, de plus, de faire venir ici les chefs de ce service en Europe. Ces gens viendraient, j'en suis sûr, à leurs propres frais, s'il était nécessaire, pour nous faire bénéficier de leur expérience acquise à l'étranger. Je le réitère, il faut que ce comité et l'Assemblée entendent l'exposé intégral de la question, pour dissiper le malaise et la méfiance qu'inspire au peuple l'administration du département. C'est une chose de la plus haute importance, et, en toute candeur, je demande à mon très honorable ami si, à son sens, soit le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, soit un comité spécial institué par l'Assemblée, ne devrait pas étudier cette question.

Il n'y a pas trois heures, je recevais d'un ami londonien fort intéressé à cette question un câblogramme dans lequel il me disait que les règlements actuels empêchent l'immigration au Canada. Il qualifie aussi d'absurdes, pour employer ses mots exacts, les nouveaux règlements de l'examen médical. Je ne porte pas un jugement personnel; j'ai bien soin de vous dire qu'il s'agit du câblogramme d'un ami qui témoigne un intérêt primordial à cette question, et pas du tout au point de vue politique. Partout, cette question suscite l'intérêt de gens des deux sexes. J'ai reçu une lettre de Londres où se trouvaient les statistiques mêmes que j'ai citées touchant l'immigration de sujets des Iles-Britanniques et du continent européen. Je les ai vérifiées au bureau des statistiques, et j'en ai constaté l'exactitude en tous points.

[L'hon. M. Bennett.]

Voilà dans quelles conditions le département s'administre. Cela crie vengeance au Ciel que nous n'ayons pas plus d'immigrants. Nous avons la plus grande étendue de terres inoccupées au monde et qui appellent le colon; nous avons des terres fertiles, nous offrons de belles occasions de réussite et il faut chercher à résoudre le problème.

Un double problème se pose à la fois: garder notre population actuelle, gros problème en soi, et amener d'autres colons. D'une part, il nous incombe de conserver nos gens et, de l'autre, de nous procurer des immigrants. Ces deux problèmes se tiennent et s'enchaînent. L'un est le complément de l'autre, et si le Gouvernement ne prend pas les mesures propres à assurer d'abord la sécurité et l'emploi des gens venus au pays et à maintenir notre population actuelle, il ne réussira certes pas à résoudre le second problème, c'est-à-dire le courant d'immigration. Nous ne voulons pas amener ici des colons simplement pour les faire passer à l'étranger. Tel n'est pas notre désir, et en toute amitié, j'exhorte le très honorable premier ministre à s'attaquer au problème de la manière que j'ai définie. De la sorte, quand des hommes intelligents, au fait de toutes les circonstances et fort pénétrés du sentiment de leurs responsabilités et obligations, préconiseront des mesures d'ordre pratique, nous pourrons en espérer l'exécution. Je sais que de temps à autre il paraît dans les journaux des articles où il est dit que nous devrions traiter ces questions tout à fait hors de la sphère ministérielle, que nous devrions les confier à un grand organisme sous forme de commission. Cet avis ne plaît pas beaucoup à un grand nombre de Canadiens, mais il n'en reste pas moins que cet avis se donne de temps à autre, et que le comité s'enquérant du problème devrait l'examiner. D'autres moyens se préconisent. La plupart des membres de l'Assemblée, je suppose, étudient de temps en temps les rapports d'outre-mer sur la migration interimpériale et les allocations considérables mises à la disposition des futurs colons. De grandes sommes d'argent, relativement parlant, ont été affectées à l'envoi de colons au Canada et dans d'autres pays de l'empire britannique, les colons émigrent en Australie et ici, mais le malheur c'est que pour notre part, selon les statistiques, c'est presque un fiasco complet, et le temps est venu de tenter les moyens que j'ai suggérés.

L'autre question de politique intérieure sur laquelle je désire m'étendre un peu, c'est le rapport sur les douanes. Et sur ce point, je me contenterai de dire que ce rapport justifie amplement la manifestation d'opinion de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens). Il est impossible d'établir avec plus de clarté que ne le fait le rapport en question les